



Philippe TAUTOU
Président de la communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise



Suzanne JAUNET
Vice-présidente déléguée
à l'urbanisme

« POUR VOUS ET AVEC VOUS ! »

« Je considère que la première phase de concertation est une réussite. Nos ambitieux objectifs ont été atteints grâce au nombre et à la diversité de vos interventions ainsi que la qualité de vos contributions. C'est un encouragement à poursuivre cette démarche collaborative associant tous les acteurs du territoire jusqu'à l'adoption du document final. Ce projet doit être pensé pour vous et avec vous ! »

LES GRANDES ÉTAPES

2016

DIAGNOSTIC ET CONCERTATION

► Après avoir voté l'élaboration du PLUi le 14 avril, la communauté urbaine a lancé le diagnostic du territoire et ouvert la concertation destinée à associer toutes les personnes concernées.

2017

PADD

► Le PADD, « clef de voûte du PLUi », présente le projet global et arrête les orientations générales pour le développement du territoire. Il a été débattu en conseil communautaire et présenté au public ainsi qu'aux associations du territoire.

2018

ARRÊT DU PROJET

► Après un travail sur le zonage, le Règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui, avec le Rapport de Présentation et le PADD, constituent le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, le projet de PLUi sera arrêté et soumis à différents partenaires pour avis. Le bilan de la concertation sera également dressé.

2019

ENQUÊTE PUBLIQUE ET APPROBATION

► Une enquête publique visera, en fin de procédure, à recueillir l'avis de la population avant la validation finale. Le projet de PLUi ainsi enrichi sera présenté en conseil communautaire pour approbation avant la fin de l'année.

LA CONCERTATION

SE POURSUIT

Démarrée en même temps que l'engagement officiel de la communauté urbaine dans l'élaboration du PLUi en avril 2016, la démarche de concertation avec la population se poursuit jusqu'à l'arrêt du projet en septembre 2018.

Cet automne, de nouveaux moments d'échange seront organisés sur l'ensemble du territoire afin de travailler sur les premiers éléments du Règlement. Cette nouvelle série de rencontres sera accompagnée d'une campagne de communication sur les orientations et le fonctionnement d'un PLUi.

LES MOYENS POUR S'EXPRIMER

Écrire

- Sur le registre de concertation tenu au siège de GPS&O (bâtiment Autoneum rue des Chevries – 78410 Aubergenville) et dans chacune des 73 mairies du territoire. Ce registre est accompagné d'un dossier rassemblant tous les documents relatifs à la procédure en cours (délibérations, lettres et dépliants d'information...).
- Via le site internet dédié à la démarche construireensemble.gpseo.fr, dans la rubrique « Exprimez-vous ».
- Par mail à construireensemble@gpseo.fr

Échanger

- Sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter).
- Lors des ateliers prévus à l'automne 2017 pour aborder les éléments de Règlement.

À noter

Toutes les contributions formulées n'occasionnent pas de réponses systématiques et individuelles. Elles viennent alimenter le projet de PLUi et feront l'objet d'un examen précis dans le cadre du bilan de la concertation qui doit être dressé en même temps que l'arrêt de projet.

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

INFO

Construire ensemble Grand Paris Seine & Oise

LA CONCERTATION EN CHIFFRES

► **6 réunions publiques** en octobre et novembre 2016 (à Follainville-Dennemont, Mantes-la-Jolie, Conflans-Sainte-Honorine, Aubergenville, Les Mureaux et Poissy).

► **1 réunion publique** de synthèse et de présentation du PADD (16 mars 2017 à Aubergenville).

► **1 600 participants**

► **6 ateliers thématiques** en octobre et novembre 2016 en présence d'élus de la communauté urbaine, d'acteurs du territoire et d'experts.

► **9 ateliers** entre janvier et mars 2017 ouverts à tous les élus du territoire.

► **1 réunion avec les associations** pour leur présenter la démarche et échanger sur les grandes orientations du PADD.

► **225 contributions au projet de PLUi** exprimées entre juin 2016 et avril 2017 lors des réunions publiques ou par écrit (sur les registres de concertation, par courrier ou via le site internet de la démarche).

- Comment jugez-vous les premiers échanges concernant le PLUi ?

Suzanne Jaunet : « Une véritable dynamique a été créée et comme nous le souhaitions, les élus comme les habitants se sont appropriés le sujet. Les premiers échanges ont été fructueux. De nombreux rendez-vous et outils ont été proposés depuis l'automne 2016 pour permettre à chacun de s'exprimer et de définir les fondations sur lesquelles doit reposer le PADD. Tous les acteurs locaux, bien évidemment accompagnés par nos services et des experts, ont répondu présent ! C'est essentiel car cette participation a permis à chacun d'évoquer les points forts du territoire comme les points faibles et surtout ce qu'il faudrait faire pour y vivre mieux. »

- Quels sont les premiers enseignements ?

Suzanne Jaunet : « Le diagnostic territorial a démontré, s'il en était besoin, que le territoire de Grand Paris Seine & Oise présente une grande diversité. Cette pluralité concerne aussi bien la géographie avec des vallées, des coteaux ou des plateaux, que l'urbanisme avec des villages et des bourgs ruraux, des pôles urbains importants ou encore des villes de taille intermédiaire. Notre territoire est contrasté, c'est une évidence. Il faut l'assumer et en faire une force. Le lien social et la solidarité, objectifs clairement affirmés à travers le PADD, ne pourront être atteints qu'à la condition de garantir la préservation de ces grands équilibres. »

- Avez-vous identifié des pistes de développement ?

Suzanne Jaunet : Oui, en nous basant sur les éléments communs qui structurent l'identité de notre territoire : les paysages organisés par la Seine, l'histoire industrielle et les axes de transport. C'est donc tout naturellement que le PADD, document stratégique du PLUi qui exprime un projet de territoire à 10/15 ans, va s'articuler autour de ces 3 axes.



construireensemble.gpseo.fr



© Conception 2017 GPS&O - N. LACROIX - SIRET : 2016 09 689 0010 - Ne pas jeter sur la voie publique.

Le PADD, c'est quoi ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

est l'un des documents obligatoires du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Il définit, pour les 10-15 ans à venir, les grands axes stratégiques de développement du territoire en matière d'aménagement, d'équipements, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, d'habitat, de transports, de développement économique...

La concertation au cœur du projet

Parce que le PLUi doit permettre un développement local adapté aux besoins et aux attentes de la population, la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a souhaité le construire avec les élus et les habitants, ceux qui vivent le territoire au quotidien. Une démarche d'élaboration innovante a été mise en œuvre. Elle s'est appuyée sur la participation des habitants (enquête audiovisuelle, réunions publiques...) et des élus locaux (ateliers, conférence des maires...) dès la phase de diagnostic. Les échanges et réflexions ont naturellement contribué à l'élaboration du PADD, articulé autour de 3 axes : le paysage, l'attractivité et la mobilité.

construireensemble.gpseo.fr



PAYSAGE

Repenser l'aménagement à partir du paysage

AUJOURD'HUI


50 000 ha dont 2/3
d'espaces naturels


10 000 ha soit 20 %
de zones urbanisées


65,5 ha
d'espaces naturels, agricoles
et forestiers (hors carrières)
consommés en moyenne par an
pour la construction
(entre 2003 et 2012)


90 km
de berges de Seine
et 200 km pour ses affluents
(Aubette, Montcient, Mauldre...)


18 000 ha soit 36 %
d'espaces agricoles

« Il s'agit de préserver les continuités comme le rapport au fleuve des communes, de maintenir l'articulation transversale entre vallée, coteaux et fleuve »
Michel Hössler, paysagiste

DEMAIN

Recréer le lien avec la Seine, fil conducteur du territoire et atout pour le développement économique (ouverture de la ville sur le fleuve, développement de l'activité économique, du tourisme).

Favoriser la relation entre la ville et la nature (orientation des constructions vers des vues intéressantes, aménagements permettant des déplacements aisés de la ville vers la nature, attention particulière portée aux lisières et aux transitions ville/nature...).

Limiter très fortement les consommations d'espaces naturels et agricoles en concentrant le développement de l'habitat dans les périmètres déjà construits.

Valoriser le paysage et le patrimoine bâti.



ATTRACTIVITÉ

Devenir un pôle économique dynamique en Île-de-France

AUJOURD'HUI


6 zones
de parcs d'activités
économiques soit près
de 1 500 ha


1/3
de l'emploi concentré dans
les zones de parcs d'activités,
le reste se trouve dans le tissu
urbain (zones d'habitations...)


65 emplois
pour 100 actifs


3 pôles
commerciaux majeurs : Ouest
Mantois, Flins-Aubergenville,
Orgeval-Villennes-sur-Seine


Présence de pôles
d'excellence et d'industries
« pépites » (aéronautique,
cluster de musique...)



« Tout en gardant nos villes et nos petits villages, il faut permettre à une économie de se développer sur ce territoire »
Bernard, habitant

« Avec toutes ces technologies qui commencent à arriver, il faut faire en sorte de créer des pôles d'activités »
Hassen, habitant



DEMAIN

« La mutation va se faire en 3-5 ans, au bénéfice de ceux qui vont savoir réorganiser leur outil industriel »
Hubert Duault, Innoéco

Accompagner l'évolution de l'industrie (optimiser la libération éventuelle de terrains...).

Consolider les filières traditionnellement ancrées dans le territoire et favoriser l'émergence de nouvelles activités économiques (soutien à la redynamisation et à la modernisation, enrichissement de l'offre de formation et d'emploi en lien avec les filières stratégiques...).

Maintenir et développer l'activité économique dans le tissu urbain actuel et optimiser les zones de parcs d'activités.

Développer des offres foncière et immobilière de qualité (requalification des parcs d'activités à forte valeur ajoutée...).

Renouveler l'offre commerciale (renforcer les centres-villes, limiter les extensions, ré-urbaniser les zones commerciales).



MOBILITÉ

Faire de la mobilité un vecteur d'urbanité

AUJOURD'HUI


1,5 millions
de déplacements chaque jour de
la semaine (dont 3/4 à l'intérieur
du territoire et 1/3 à pied)


145 km
d'aménagements cyclables
sur les 2 100 km de voirie


405 000 habitants
aujourd'hui dont 10 % habitent
dans l'une des 43 communes
rurales (40 % vivent dans l'une
des 4 grandes villes)


2 300 logements
construits chaque année
depuis 2008. 1 100 logements
à bâtir par an pour maintenir
le niveau actuel de population


51 %
d'habitats collectifs et 49 %
de maisons individuelles

« Il faut que les gens se déplacent par plaisir et non par la contrainte, avec des itinéraires agréables, sécurisés et dans de beaux paysages »
Philippe Casser, ingénieur en transports et urbaniste

« Ce n'est pas pour aller à Paris que les bus et les trains manquent, c'est pour aller chez nous. Il faut tisser un réseau dans la commune »
Walid, habitant

DEMAIN

Organiser les mobilités comme un levier de développement (prolongement du RER E vers l'ouest - EOLE, multiplication des rabattements et des franchissements pour faciliter l'accès aux transports en commun, développement de mobilités alternatives comme le vélo ou le covoiturage...).

Renouveler le modèle urbain autour de la mobilité (renforcement des pôles gares en termes de services, de logements, d'équipements et d'offre économique, qualité des espaces publics).

Renforcer les espaces urbains et préserver le rural (architecture et formes urbaines, liens à la Seine et au paysage, proximité entre les lieux d'habitat, de travail, de commerces, de loisirs...).

Adapter l'aménagement du territoire aux nouveaux usages de la voiture.

ÉOLE : 9 GARES DESSERVIES EN 2024
► Une meilleure connexion au Transilien avec un cadencement optimisé.
► Une desserte interne améliorée et une réduction du temps de parcours vers La Défense.
► Un réaménagement et une mise en accessibilité des gares existantes.

